

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 MARS 1852.

Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1853 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. MERCIER.

MESSIEURS,

Le Budget de la dette publique a donné lieu à peu d'observations dans les sections; toutes l'ont adopté. Il se trouve augmenté, comparativement au Budget de l'exercice nouveau, d'une somme de 2,228,000 francs. Les causes de cette augmentation sont bien connues de la Chambre; elles se rattachent à des lois récemment votées. Ainsi l'emprunt de 26 millions et son amortissement y entrent pour 1,565,000 francs; l'amortissement des emprunts de 1848, à 5 %, pour 375,000 francs, et la dépense qui peut résulter de la garantie d'un *minimum* d'intérêt, assuré à des compagnies concessionnaires, pour 300,000 francs.

Dans la discussion générale, un membre a fait allusion à des mesures qui pourraient être prises pour réduire les charges de la dette publique; mais, après quelques explications, la section centrale a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu pour elle de se prononcer sur l'opportunité de ces mesures.

Les articles du Budget ont été successivement adoptés; un seul a fait l'objet de quelques observations; c'est l'art. 22, relatif aux intérêts et frais présumés de la dette flottante; des membres ont fait remarquer que cette dépense n'atteindrait probablement pas le chiffre de 700,000 francs; d'abord parce que le découvert du trésor n'est que de 17 millions et qu'en général, le chiffre de l'émission des bons du trésor reste au-dessous de celui du découvert, et ensuite parce qu'à moins de circonstances extraordinaires, une forte partie des fonds provenant de l'emprunt de 26 millions se trouvera encore dans les caisses de l'État pendant l'année 1853. Toutefois, la section centrale, persuadée que le Gouvernement ne disposera de ce crédit que dans la mesure de ce qu'exigera la situation de l'encaisse du trésor, ne propose pas de réduction au chiffre demandé. Elle adopte le projet de Budget.

Le Rapporteur,
MERCIER.

Le Président,
VERHAEGEN.

(1) Budget, n^o 109.

(2) La section centrale, présidée par M. VERHAEGEN, était composée de MM. DE PERCEVAL, MERCIER, JULLIOT, DE STERNHAULT, JACQUES et OSY.